

Durée : 3h00

Longueur : 9 km

Balisage : jaune

▼1090 m ▲1316 m

Dénivelé : + 408 m

Assez facile

*En dehors du bourg de Cheylade et de sa célèbre église au plafond peint, sous l'œil bienveillant du Puy Mary, cet itinéraire permet d'arpenter le versant ouest de la vallée glaciaire.*



*Itinéraire non praticable de mi-novembre à mi-mai : enneigement.*

**Topo-guide de référence :**  
Les Chemins du Pays Gentiane  
Office de tourisme du Pays Gentiane  
[www.tourismegentiane.com](http://www.tourismegentiane.com)

**Aménagements et entretien du circuit :**  
Syndicat Mixte du Puy Mary  
[www.puymary.fr](http://www.puymary.fr)

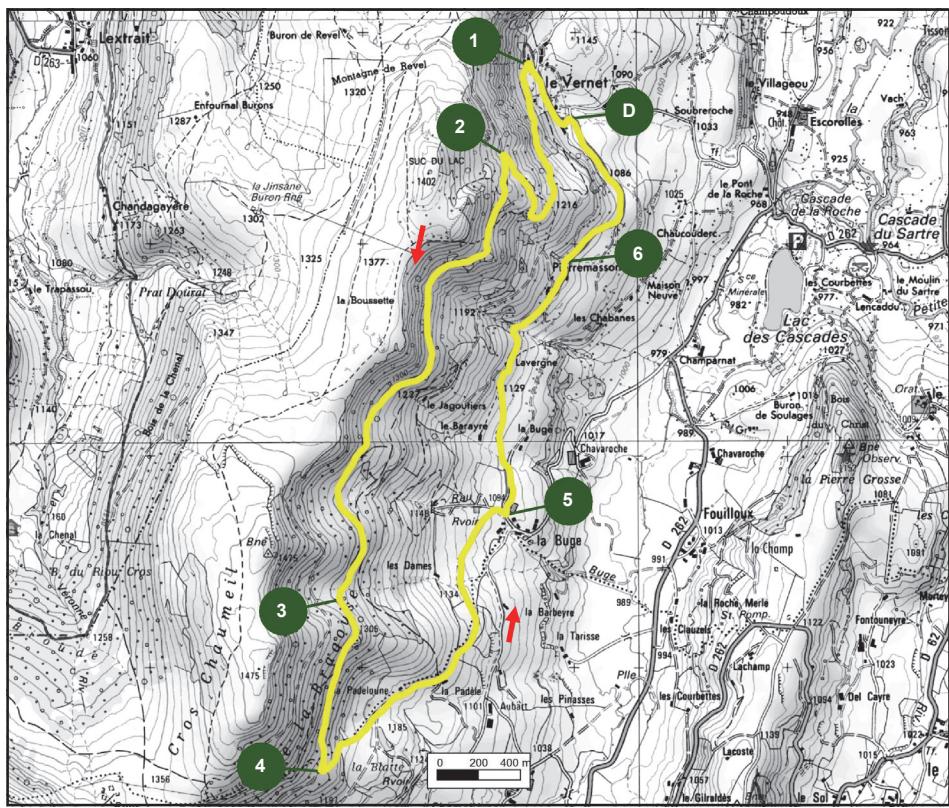
Credit photo SMPM-NF

**Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :**  
[www.rando.cantal.fr](http://www.rando.cantal.fr)

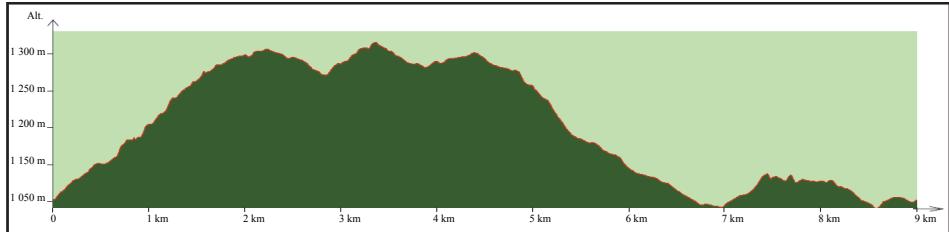
**Fiche Rando PDIPR 15**  
Edition 2013 - Tous droits réservés

## Les Ombrages

CHEYLADE - LE CLAUX



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



Pour se rendre au point de départ depuis Cheylade, emprunter la D64 sur environ 4 km en direction du Claux. Au carrefour tourner à droite sur la D262 direction Le Lac des Cascades et continuer sur environ 2,5 km en suivant la signalisation routière jusqu'au hameau du Vernet.

sur environ 2 km jusqu'au hameau de la Buge.

**5** Longer le village et sortir en prenant la direction de Lavergne par le chemin de gauche et gagner Pierremasson.

**6** Continuer sur environ 1 km pour rejoindre le hameau du Vernet.

**D** Au Vernet prendre le chemin goudronné sur environ 300 mètres.

**1** Passer entre les deux granges et prendre le chemin qui entre dans le bois.

**2** A la fourche, prendre le chemin forestier de gauche.

**3** A l'embranchement, poursuivre tout droit dans le bois de La Bragouze en laissant la direction à droite.

**4** A ce point descendre à gauche le chemin caillouteux puis prendre la piste à gauche et continuer tout droit

**A visiter:**  
- L'église de Cheylade :

Datant de la fin du X<sup>e</sup> siècle, l'église dédiée à Saint Léger a connu plusieurs étapes constructives notamment au XII<sup>e</sup> siècle. A l'intérieur, la nef est recouverte au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une voûte surbaissée en bois comprenant environ 1400 caissons. Tous sont peints naïvement et représentent des fleurs, un bestiaire fantastique ou réel, des anges, des cours, des fleurs de lys. Cette église est classée aux Monuments Historiques depuis 1963 et recèle des statues et tableaux d'un grand intérêt.

**INFO**

**A voir à proximité :**  
- Le Lac des Cascades  
- La Cascade du Sartre





### Comprendre la signalétique des itinéraires pédestres

La couleur d'un PR est déterminée par la durée de l'itinéraire (moyenne 3,5km/h sans difficulté de parcours particulière, ni arrêt) :

- Circuit de moins de 2h : une bande bleue
- Circuit de 2 à 4h : une bande jaune
- Circuit de plus de 4h mais n'excédant pas la journée : une bande verte

Bonne direction : Mauvaise direction :

Tournez à gauche : Tournez à droite :

### Spécifications techniques des flèches directionnelles du Grand Site du Puy Mary



### Signification des pastilles présentes sur l'ensemble du mobilier du Grand Site du Puy Mary



+ 150

Numéro attribué à chaque mobilier (chicanes ; flèches directionnelles,...)  
Merci de transmettre ce numéro au Syndicat Mixte en cas de constat de dégradations sur le mobilier (flèche cassée, poteau desséché...).

Pour toutes remarques sur les sentiers du Grand Site :  
04 71 43 14 31  
E-mail : courrier@puymary.fr

### Autres éléments techniques :

**Le dénivelé positif correspond à la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir.** 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

**En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.**

## Pour une randonnée sans souci



Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

### La météo dans le Cantal:

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
Tel : 08 99 71 02 15

### Numéros d'urgence:

- 15 S.A.M.U
- 17 police
- 18 pompiers
- 112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par le Syndicat Mixte du Puy Mary. Aussi, le Conseil Général du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.